

LES CONSEILS CITOYENS

La mise en place des conseils citoyens est rendue obligatoire par la loi « LAMY* ».

Les conseils citoyens ont pour objectif d'améliorer l'action publique en prenant en compte la parole des habitants-es et des usagers dans **les quartiers rencontrant d'importantes difficultés sociales, économiques et urbaines** (appelés également quartiers prioritaires de la politique de la ville -QPV).

Les conseils citoyens se composent en majorité **des habitants-es des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ainsi que des associations et socio professionnels-elles**. À Strasbourg, **13 QPV ont été identifiés**.

Afin de permettre une bonne articulation avec les instances de participation citoyenne existantes, les conseils citoyens prendront la forme à Strasbourg de **groupes thématiques des conseils de quartier**.

*LOI N°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine

COMMENT PARTICIPER ?

AVANT LE 15 DÉCEMBRE

→ **PAR COURRIER**, en renvoyant le coupon ci-dessous, à :

Ville de Strasbourg, Mission démocratie locale
1 parc de l'Étoile, 67076 Strasbourg CEDEX

→ **PAR TÉLÉPHONE** au 03 68 98 50 50
en demandant le poste 81 101

→ **PAR MAIL** à l'adresse suivante :
marina.massini@strasbourg.eu



LES CONSEILS CITOYENS : JE SUIS INTÉRESSÉ-E

Madame Monsieur

NOM :

Prénom :

Adresse (domicile) :

.....

Tél :

Mail :

Je suis :

habitant-e association, acteur-trice socioprofessionnel-le

NOM de l'association / structure socioprofessionnelle :

Fonction dans l'association / structure :

Adresse de l'association / structure :

.....

- QPV LAITERIE
- QPV CITE DE L'ILL
- QPV SPACH
- QPV CRONENBOURG
- QPV HAUTEPIERRE
- QPV PORT DU RHIN
- QPV AMPERE
- QPV NEUHOF / QPV MEINAU
- QPV MOLKENBRONN
- QPV MURHOF
- QPV ELSAU
- QPV HOHBERG
- QPV KOENIGSHOFFEN EST

